

Reçu en préfecture le 20/12/2019



Département du Puy-de-Dôme Arrondissement de Clermont-Ferrand



Séance de l'assemblée Délibérante du 27 novembre 2019

Délibération n°44/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi vingt-et-un novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-sept novembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE

Bénédicte HEALY Pascal BRUHAT

Claude DELETANG Jean-Francois DEMERE

Titulaires excusés :

Daniel SALLES

Gilles PETEL Françoise BERNARD

Gérard BRANLARD Roland BLANCHET

Pouvoir:

De Gérard BRANLARD à Colette HENRION

Suppléants présents :

Colette HENRION

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL Sylvie ARDOUREL René GUÉLON Claude AUBIER

Fabienne LANGUILLE Gérard BLANCHAMP Olivier DUMAS Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	5	0	1	5	6	6	0	0

Objet : Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier Demandes de subventions CD63 pour l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / Ropole Val d'Allier

Envoyé en préfecture le 20/12/2019 Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial;

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 :

Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n°40/2018 du 28 novembre 2018 concernant les demandes de subventions 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier :

Vu la délibération n° 39/2019 du 27 novembre 2019 concernant le plan de financement du plan de gestion pour l'année 2020 ;

Le Président rappelle que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, composé de l'ancien ENS du Pacage, a été labélisé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, comme Espace Naturel Sensible. A ce titre, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme peut participer à hauteur maximale de 40% du plan de gestion. Au titre du plan de gestion 2019, il est rappelé que le CD63 avait alloué une aide de 40 925€ (4 160€ en fonctionnement et 36 765€ en investissement) au SEAT.

Le Président présente les actions du plan de gestion pour l'année 2020 qui pourraient-être financées par le CD63 dans le cadre de sa politique ENSIL :

PLAN DE GESTION - Ecopôle du Val d'Allier - Programmation 2020

		Coût	Commentaires	
ANIMATION FONCIERE		13 000		
MF2 Achats fonciers			Achats fonciers famille Bonnet, Leclerc et Renon pour 11 248m2	
RESTA	URATION	19 238		
RH1	Restauration et entretien des milieux ouverts	10 500	Prestation d'Ecopaturage Nature aux Pattes, suivi par la LPO AURA et entretien des parcs pa la Régie de Territoire des 2 rives	
RH2a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	3 338		
RH2b	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales	2 300	LPO AURA	
RH7	Création de mares et maintien du réseau existant	3 100		
GESTI	ON et ENTRETIEN COURANT	34 990		
GH1a	Entretien des aménagements (mares, hibernaculums)	3 220	LPO AURA	
GH1b	Gestion et entretien des berges	1 460	LPO AURA	
GH2	Entretien des ripisylves et boisements annexes (entretien forêt alluviale)	5 300	Encadrement LPO AURA et réalisation Regie de Territoire	
GH3	Entretien des haies & plantations	4 300	LPO AURA et Régie de Territoire	
GH4	Entretien des sentiers	5 200	LPO AURA et Régie de Territoire	
GH5	Entretien des radeaux à sternes	1 510	LPO AURA	
GH6	Entretien courant / veille patrimoniale	6 000	LPO AURA et Régie de Territoire	
GH7	Nettoyage retrait des déchets	8 000	Régie de territoire	
SENSI	BILISATION, Communication	1 870		
SEN1	Animations scolaires et grand public	1 610	LPO AURA	

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID OOG GEGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGGG

Ī				Affiché le	
SEN3	Communication / presse	260		ID: 063-256303520-20191220-DELIB44-DE	
INDICATEURS - Fct		35 355			
SI1a	Suivi de l'avifaune	7 875			
SI1b	Suivi des rhopalocères	5 630	LPO AURA		
SI1c	Suivi des orthoptères	0			
SI1d	Suivi des odonates	4 630			
SI1e	Suivi amphibiens et reptiles	530			
SI2a	Suivis EEE	3 530			
SI2b	Suivi de la végétation	3 530	Etude CBNMC- carte des habitats sur l'ensemble du site		
SI3	Suivi des niveaux d'eau	1 515	LPO AURA		
SI4	Suivi de la qualité de l'eau	2 115	Prestataire extérieur		
SI5	Suivi de la fréquentation et des usages	1 035			
SI6	Suivi photo	930	LPO AURA		
SI7	Suivi indicateurs	4 035			
COOR	DINATION - Fct	47 365			
CA1	Accompagnement, sensibilisation des acteurs locaux	1 860	LPO AURA		
CA2	Rencontre avec les partenaires pour la gestion du site	4 465			
CA3	Coordination générale / suivi financier	2 990			
CA4	Rédaction de bilans / actualisation du plan de gestion	37 000	LPO Aura en partenariat avec les autres acteur du site (Régie de Territoire, Nature aux pattes, association de pêche, Rural Combo)		
CA7	Maitrise de la fréquentation, des usages et respect de la règlementation	1 050			

TOTAL 151 818

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL à hauteur de 26 165€, ce qui représenterait environ 17% des actions éligibles du plan de gestion.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De solliciter** une aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL pour la réalisation du plan de gestion 2020 pour un montant de 26 165€, représentant environ 17% du montant du plan de gestion ;
- De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de ce programme.
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

S.E.A. T.